



COMMUNE D'AUTHON

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 08 SEPTEMBRE 2022

EN APPLICATION DE L'ORDONNANCE N° 2021-1310 DU 7 OCTOBRE 2021

Nombre de Conseillers en Exercice :	14
Présents :	10
Pouvoirs :	01
Votants :	11

*L'an deux mil vingt-deux, le huit septembre à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale, sous la présidence du Maire, Madame Marie-José CINTRAT,*

**Étaient présents** , Mme CAHIER Aline M. CINTRAT Jean-Luc, Mme CINTRAT Marie-José, M. FERRAND Arnaud, Mme FERRAND Joëlle, M. HASLÉ Julien, HENRY Roland, Mme NIZARD Véronique, Mme OURY Dominique, Mme FOUSSEREAU Nathalie.

**Absents** : M. JOB David, M. FORBIN Paterne, M. HÉMOND Nicolas

**Pouvoirs** : M. BOURRÉE Steve à M. Arnaud FERRAND

*Mme Aline CAHIER est nommée secrétaire de séance.*

### **DCM 2022/053 – ILLUMINATIONS DE NOËL** **ACQUISITION DE NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS**

Madame le Maire rappelle l'accord de principe donné le 30 juin dernier sur une étude d'acquisition de nouvelles illuminations de Noël et présente les devis reçus à cet effet.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité- décide :**

- De retenir l'offre de la société PYRO CONCEPT 37-Nazelles Négron pour un montant de 3.361,34€ HT après remise soit 4.033,61 € TTC ;
- D'autoriser Madame le Maire à procéder à la signature de ce devis et ordonnancer cette dépense

### **DCM 2022/054 – ÉLECTRIFICATION DE L'AIRE DE LOISIRS- RUE DU TENNIS**

Madame le Maire expose qu'une demande de création d'une ligne électrique en vue de disposer d'éclairage public ainsi que d'un coffret électrique sur l'aire de loisirs rue du Tennis est en cours pour un montant de 1.331,28 €.

Il est nécessaire de prévoir les équipements suivants :

- Mâts et éclairage public
- Coffret de prises et câblage.
- Consuel et contrôle technique de l'installation

**Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité- décide :**

- De retenir l'offre de la société SONEPAR- 37 Tours- pour un montant de 2.116,08 € HT soit 2.539,30 € TTC pour le câblage et le coffret ;
- D'accepter les estimations pour les éléments non chiffrés soit :
  - o Consuel 60 € ;
  - o Contrôle technique 400 € ;
  - o Eclairage 1.500 €

- D'autoriser Madame le Maire à procéder à la signature des devis retenus et à venir, suivre cette affaire avec l'adjoint en charge du dossier, M. Steve BOURRÉE et ordonnancer les dépenses correspondantes.

### **DCM 2022/055 – DÉCISION MODIFICATION 2 ET 3/2022**

Madame le Maire annonce qu'en raison des décisions prises auparavant concernant les illuminations de Noël et l'électrification de l'aire de loisirs, il est nécessaire d'établir des décisions modificatives pour intégrer ces dépenses au budget.

Par ailleurs des intégrations d'études ainsi que des amortissements obligatoires doivent également être réalisés et intégrés au budget.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité- décide :**

- D'accepter les décisions modificatives 2/2022 et 3/2022 telles que vues précédemment et annexées à la présente ;
- D'autoriser Madame le Maire à réaliser les opérations budgétaires en découlant et en aviser le Trésorier.

DÉSIGNATION	DÉPENSES	RECETTES
<b>NOUVELLES DÉCISIONS</b>		
21534- électrification aire de loisirs	+ 9.000	
2188 -illuminations	+ 4.200	
21571- matériel roulant	- 13.200	
<b>AMORTISSEMENTS</b>		
6811 -dotation aux amortissements		1.812,96
280422- bâtiments et installations	1.812,96	
<b>INTÉGRATON D'ÉTUDES</b>		
21311- mairie	2.652	
21318- autres bâtiments publics	23.295,09	
2031- frais d'études		25.947,09

### **DCM 2022/056 – ÉLECTRIFICATION DE L'AIRE DE LOISIRS DEMANDE DE SUBVENTION AU SIDELC**

Vu la décision prise ce jour sur le projet de l'électrification de l'aire de loisirs,

Vu les montants à engager,

Considérant que le SIDELC peut apporter une aide financière sur ce projet :

**Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité- décide :**

- De solliciter du SIDELC une subvention au taux le plus élevé possible ;
- D'autoriser Madame le Maire à déposer un dossier et suivre cette affaire.

### **DCM 2022/057 – TARIF DES INSERTIONS PUBLICITAIRES DANS LE BULLETIN MUNICIPAL**

Mme le Maire propose de réviser les tarifs d'insertion publicitaire dans le bulletin municipal pour l'édition 2022.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité- décide :**

- D'appliquer à compter de 2022 les tarifs suivants :
  - o 1/8<sup>ème</sup> de page 45 €
  - o 1/4 de page 95 €
  - o 1/2 page 190 €
- D'autoriser Madame le Maire à ordonnancer les recettes correspondantes.

## **DCM 2022/058 – REPAS DES SENIORS 2022 et COLIS DE FIN D'ANNÉE**

Mme le Maire rappelle aux membres présents que la salle des fêtes est indisponible pour recevoir le traditionnel repas des seniors cette année.

Elle propose, après renseignements sur cette possibilité, d'organiser le repas dans la salle de restauration scolaire le 01 octobre prochain.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité- décide :**

- o D'organiser le repas des seniors dans la salle de restauration scolaire pour les personnes ayant répondu favorablement à cette suggestion ;
- o De faire établir des devis auprès d'un traiteur ;
- D'offrir aux autres personnes un colis de fin d'année d'une valeur de 19,90 € TTC pour une personne seule et 28,60 € TTC pour un couple.

## **DCM 2022/059 – CESSION DE TERRAIN PARCELLE ZP 6**

La commune est propriétaire d'une parcelle cadastrée ZP 6, boisée, sise « les pentes » et d'une contenance de 8 ares 27. Celle-ci n'est d'aucune utilité et isolée aussi Mme le Maire propose de la céder et demande aux conseillers présents d'en fixer le prix de vente.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité- décide :**

- De céder la parcelle ZP 6 de 8a27 pour un prix de vente net vendeur de 500 € ;
- De confier à l'étude de Maîtres Berthelot et Lemoine, notaires à Montoire-sur-le-Loir la mission de rédiger l'acte de vente et accomplir toutes démarches relatives à cette affaire ;
- D'autoriser Mme le Maire à signer tous documents et actes nécessaires pour cette cession.

## **DCM 2022/060 – DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS**

Considérant le décret 2022-1091 du 29 juillet 2022 précisant l'article 13 de la loi N° 2021-1520 du 25 novembre 2021 et portant sur les conditions de désignation du correspondant incendie et secours ;

Vu les fonctions attribuées à ce correspondant soit

- Sensibilisation et information des habitants et du conseil,
- Point de contact pour les préfectures et services départementaux d'incendie et de secours

**Le conseil municipal après en avoir délibéré et par 10 voix pour- décide :**

- o De désigner Monsieur Arnaud FERRAND en qualité de correspondant incendie et secours ;
- De confier à Mme le Maire le soin de communiquer cette information au représentant de l'État dans le département et au président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**QD1- TOITURE DE LA MAIRIE** : des fuites ayant été constatées, des charpentiers ont constaté le mauvais état du mansart (exemple de toiture mansardée en photo)



2 devis de réparation sur ont été présentés de respectivement

- 26.856,66 € ttc
- 35.166,90 ttc

le conseil souhaite un 3<sup>ème</sup> avis, M. Haslé est chargé d'en faire établir un nouveau pour le prochain conseil.

**QD2- SITUATION URBANISME** : à ce jour le lotissement est complet, en 2022 six terrains privés ont été vendus ; il reste à notre connaissance 5 terrains « libres » dans le bourg.

La commune reste donc attractive pour l'installation de nouveaux habitants (évolution population= en 2017 : 734 / en 2022 :748). Au 7/9/2022, ont été enregistrés 8 permis de construire- 25 déclarations de travaux – 28 certificats d'urbanisme.

Les constructions apportent également des taxes d'aménagement et foncières ainsi que des réévaluations des dotations.

Le futur PLUih « limitera » les zones constructibles.

Une évaluation et l'étude des terrains pouvant bénéficier par délibération d'un changement de classement doivent être menées. Une commission sera chargée de définir un plan des parcelles potentiellement concernées pour présentation à un prochain conseil

**QD3- RECENSEMENT DE LA POPULATION** il se déroulera du 20/01 au 19/02/2023. Il est recommandé de nommer 1 agent pour 270 logements max. il y a environ 414 logements donc 2 agents recenseurs sont nécessaires.

Mme Christine JOUSLIN a accepté de remplir cette mission, une 2<sup>ème</sup> personne est à rechercher.

**QD4- DOTATIONS DE L'ÉTAT** : le bilan des dotations réellement perçues est présenté aux conseillers.

DOTATION	PRÉVU B.P.	NOTIFICATION
DGF	90.824	90.822
DSR	20.000	21.907
DSR BOURG CENTRE	0	59.016
DOTATION PÉRÉQUATION	8500	8.153
DOTATION ELU LOCAL.	3.000	3.031
<b>TOTAL</b>	<b>122.324</b>	<b>182.929 (+60.605)</b>

**QD5- PROPOSITION D'ACQUISITION** : les propriétaires de l'ancienne boulangerie et de l'auberge ont proposé leurs biens à la commune. Celle-ci décline les offres.

**QD6- FESTILLÉSIME 2022**- le dépôt de dossier doit être fait avant le 20/09. Plusieurs propositions sont retenues sur le catalogue. Les groupes pressentis seront contactés afin de fixer une date.

**QD7- SUIVI CONTRAT DE PRÊT** : il a été reçu le 23 juillet et retourné signé le 18 août.

**QD8- SITUATION RENTRÉE SCOLAIRE** : suite à une fermeture de classe à Authon, la classe « libérée » servira dès la rentrée pour l'accueil de garderie périscolaire. Ceci permettra de générer des économies d'énergie (chauffage et électricité), la chaudière étant mise hors gel.

La création d'un café associatif pourrait avoir lieu- réunion prévue début septembre.

Conforme aux débats,  
Le 13 Septembre 2022

Mme le Maire

Mme Le Maire,  
Marie-José CINTRAT



le secrétaire de séance